



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion électronique 3 mai 2018

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Gérard GEORGES - Jacques QUANTIN – Michel MALIVERNAY

1 – SENIORS

. Match n° 20915.2 – R3 – Semur Epoisses / Corbigny du 10/05/18

Le club de Semur Epoisses ayant fait appel suite à la décision de la Commission de Discipline du 22 avril, la commission reprend son PV du 26 avril et fixe la rencontre au dimanche 20 mai à 15h00 sur le terrain de Semur Epoisses.

2 – JEUNES

. Match n°24498.1 – Coupe U17 – Jura Sud Foot / Pontarlier CA du 10/05/18

Le club de Pontarlier CA, ayant pris ses dispositions par rapport à la date de Coupe U17 programmée sur le calendrier et rappelée sur les différents PV de la Commission sportive, demande de respecter cette date et de programmer la Coupe U17 le 8/05.

La commission reconnaissant que sa décision a été tardive, décide de reprogrammer le match de Coupe U17 Jura Sud Foot / Pontarlier CA le 8/05 comme initialement prévu.

Le Président,
Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football